



**LIGUE
OCCITANIE**
Pyrénées - Méditerranée

**Cahier des charges
Aides aux clubs
Occitanie - Saison 2022**

Informations générales

- Objectif : embellissement des clubs de l'Occitanie
- Axe prioritaire du Plan Régional de Développement
- Travaux sans permis de construire
- Pas cumulable avec une aide fédérale Equipement (ADCP) club house 2022

4 domaines proposés

Signalétique

- Panneau d'affichage
- Banderoles
- Kakémonos
- ...

01

Propreté et entretien des installations

- Peinture
- Sol
- Aménagement
- ...

02

Equipement de loisirs / réceptifs

- TV / Ordinateur
- Canapé
- Bar
- Aménagement terrasse
- ...

03

Contrôle d'accès

- Système compatible avec ADOC / Ten'Up pour les courts, les clubs house, ...

04

Non éligibles

- Mise aux normes PMR
- Matériels pédagogiques et sportifs
- Matériels sur les courts (chaise arbitre, filet, ...)

Echéancier de l'aide régionale

Février

Infos
clubs

Visite
CED : état
des lieux
et photos

Devis des
travaux

**Avant
31/07**
Factures

Remise
des
chèques
AG CD

Compléments sur la mise en œuvre de l'aide Occitanie

- Factures sur la saison sportive 2022 (du 1^{er} septembre 2021 au 31 juillet 2022)
- Participation financière de la ligue à hauteur de 30% du montant des travaux avec :
 - Un minimum de 1 000 €
 - Un maximum de 4 000 €
- Un cumul possible des 4 domaines
- Inscriptions obligatoires aux :
 - Fête du Tennis
 - Les Journées Portes Ouvertes de début de saison